

Décret n° 98 - 312 du 2 Septembre 1998
Portant nominations des adjoints aux administrateurs
maires des communes

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-49 du 17 février 1998 portant nomination des adjoints aux administrateurs maires des communes ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article unique.- Sont nommés adjoints aux administrateurs maires des communes :

Commune de Brazzaville :

- Premier adjoint : **M. SENGA-BIDIE**
- Deuxième adjoint : **Mme NGAMPOLO Ida Victorine.**

Commune de Pointe-Noire :

- Premier adjoint : **M. MANA Joseph**
- Deuxième adjoint : **M. LOEMBA Jean Toussaint.**

Commune de Dolisie :

- Premier adjoint : **M. MAVOUNGOU NGOT Jean Michel**
- Deuxième adjoint : **M. ENGONGONG Emmanuel**

Les dispositions du présent décret annulent et remplacent celles du décret, susvisé, n° 98-49 du 17 février 1998.

Fait à Brazzaville, le

2 Septembre 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

le ministre de l'intérieur, de la sécurité
et de l'administration du territoire,

Colonel Pierre QBA.-

Le ministre des finances et du budget

Mathias DZON.-